

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Marque : **REGENT**

Utilisation recommandée : produit de traitement des semences, Insecticide

SOCIETE : Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Téléphone en cas d'urgence : +41627892365

en dehors des heures de bureau : +414112262576

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée

Composants dangereux	CAS-No.	EINECS-No.	Symbole(s):	Phrase(s) de risque	Concentration
Fipronil	120068-37-3		T, N	23/24/25, 48/25, 50/53	41 %
Natriumalkylnaphthalinsulfonat -Formaldehyd-Kondensat			Xi	36/38	2 %

Phrase(s) de risque Voir chapitre 16.:

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion.

Très toxique par inhalation.

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.  
Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau courante pendant 15 minutes, maintenir les paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

Contact avec la peau : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

---

	savon.
Inhalation	: Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. La personne concernée a besoin de calme.
Ingestion	: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'inconscience, ne pas provoquer de vomissement ni donner quoique ce soit par la bouche.
<b>Avis aux médecins</b>	
Symptômes	: - état d'excitation - tremor Convulsions
Traitement	: pas d'antidote connu traitement suivant le symptôme
Renseignement : La Suisse	: Centre toxicologique suisse 8032 Zurich, service de l'information de secours: Téléphone. 145 (044/2515151), fax 044/2528833

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: - brouillard d'eau - dioxyde de carbone - Produit d'extinction à sec Pulvérisation d'eau Mousse
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: Jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Oxydes de soufre Oxyde d'azote ( NOx ) Oxyde de carbone (CO) Acide chlorhydrique Fluorure d'hydrogène
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.
Information supplémentaire	: Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage	: Pomper les quantités importantes. Eliminer selon la réglementation en vigueur les résidus imprégnés par

---

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

le produit.  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur.  
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.  
Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.  
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- précautions pour la manipulation sans danger : Veiller à la bonne aération des locaux.  
Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection individuelle

Protection respiratoire : Masque adéquate avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)  
- en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
Protection nécessaire en cas de formation d'aérosols ou de vapeurs.

Mesures générales de protection : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des mains : - gants en caoutchouc nitrile

Protection des yeux : lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : - bottes  
Vêtement de protection  
tablier susceptibles de résister aux agents chimiques

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Etat physique : liquide

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

Forme : Suspension concentrée

Couleur : rouge

### Information supplémentaire

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair

Densité : 1,2200 g/cm<sup>3</sup> [20,00 °C]

Solubilité dans l'eau : dispersible

pH : 8,0  
produit tel quel.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3,500  
La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.

Viscosité : 53,000 mPa.s

Surface tension : 32,00 mN/m

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Matières à éviter : aucune.

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses :  
Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë : DL50 (oral), rat, mâle: 268,000000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50, rat, mâle / 4,00 h: 0,200000 mg/l  
La toxicité aiguë par inhalation a été observée dans le cas du produit en aérosol.  
Substance d'essai: Donnée se rapportant à l'agent actif.

Toxicité dermale aiguë : DL50, rat, male/femelle: 2,000000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin: non irritant

Irritation des yeux : Non connu

Sensibilisation : cochon d'Inde: essai de Buehler, non sensibilisant

Remarques : Le produit ne présente pas de dangers connus pour la santé, s'il est

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

utilisé de manière adéquate. Respecter les prescriptions d'hygiène habituelles liées à la manipulation des produits chimiques.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Biodégradabilité** : Selon les critères de l'OCDE, le produit n'est pas facilement biodégradable (nicht readily biodegradable), mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).  
Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.
- Bioaccumulation** : Lepomis macrochirus  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 321,00  
Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.
- Toxicité pour les poissons** : CL 50, Oncorhynchus mykiss / 96,0 h : 0,250000 mg/l  
Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.
- Toxicité pour les algues** : CE 50, Scenedesmus subspicatus / 72,00 h : 0,0680000 mg/l  
Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.
- Toxicité pour daphnie** : CE 50, Daphnies / 48,00 h : 0,1900000 mg/l  
Substance d'essai: La valeur se rapporte à la première matière active du chapitre 2.
- Remarques** : Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Les données écologiques concernent la matière active.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit** : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
- Emballage** : Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

- No ONU : 2902  
Indication de danger : PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.  
Matière dangereuse : (Fipronil)  
Groupe d'emballage : III  
N° de danger : 60  
Étiquettes ADR/RID : 6.1

### IATA C

- No ONU : 2902

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

Indication de danger : PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.  
Matière dangereuse : (Fipronil)  
Groupe d'emballage : III  
N° de danger : 60  
Étiquettes ADR/RID : 6.1

### RID

No ONU : 2902  
Indication de danger : PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.  
Matière dangereuse : (Fipronil)  
Groupe d'emballage : III  
N° de danger : 60  
Étiquettes ADR/RID : 6.1

### IMDG

No ONU : 2902  
Indication de danger : PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.  
Matière dangereuse : (Fipronil)  
Groupe d'emballage : III  
N° de danger : 60  
Étiquettes ADR/RID : 6.1; MP

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**étiquetage selon la Directive-CE** : Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Revision : Verf. BLW - 070209  
Symbole(s) : T toxique  
N dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque : 22 Nocif en cas d'ingestion.  
48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité : 1/2 Conserver sous clef et hors portée des enfants.  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
28 (Entrez le texte ommis dans le champ de texte S!)  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ...  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Conseils supplémentaires : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Respecter les recommandations d'emploi afin d'éviter des risques pour

# Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE



## REGENT

Référence : PR-1112700-1  
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : 01.03.2007

l'homme et l'environnement.  
Changer les habits de protection quotidiennement.

### Règlements national

Classe de stockage (VCI) : 6.1A Matières toxiques combustibles

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Liste des types de risques particuliers selon le chapitre 2 :

#### Fipronil

23/24/25

Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

48/25

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Natriumalkylnaphthalinsulfonat-Formaldehyd-Kondensat

36/38

Irritant pour les yeux et la peau.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits en matière de sécurité. Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur des propriétés précises ni sur la composition de ces produits. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les produits sont adaptés à un domaine d'application particulier ou à une utilisation déterminée. Ces informations n'engagent en aucune façon notre responsabilité en cas de dommages liés à leur utilisation. En tout état de cause, seules nos conditions générales de vente sont applicables.

((I)) Indique une révision d'une dépense plus tôt de cette fiche de sécurité.